

Comment devenir Musulman ?



Louange à Dieu Le Seigneur de l'univers. Que la paix et la bénédiction soient sur le Prophète Mohammed.

Cette lettre est destinée à corriger certaines fausses idées répandues parmi ceux qui ont le désir de devenir musulman, selon lesquelles il faudrait faire, entre autre, une déclaration de conversion en présence d'un ou plusieurs Imams ou Cheikhs, ou bien même d'un juge, et que ce choix devrait être confirmé et validé par l'obtention d'un certificat officiel des autorités.

En fait, il est primordial de corriger cette mauvaise compréhension, car aucune des conditions citées ci-dessus n'est obligatoire pour devenir musulman. Dieu Le Très Haut, Le Savant, connaît parfaitement le secret des cœurs. Néanmoins, le fait de faire enregistrer administrativement son choix de devenir musulman facilitera certaines démarches de la vie du musulman, comme faire le Hajj ou la Omra (La Mecque est un territoire interdit aux non-musulmans et à l'accès contrôlé), de même, la plupart des pays musulmans réclament un certificat de conversion à l'Islam pour enregistrer les mariages avec des musulmanes de naissance.



Une personne qui désire sincèrement devenir musulmane doit avoir la conviction que l'Islam est effectivement la vraie religion révélée par Dieu Le Très Haut, au Prophète Mohammed (paix et bénédiction sur lui), pour l'humanité toute entière. Cette personne doit prononcer en comprenant son sens l'attestation de Foi qui consiste à dire :

« Ach'hadou Allâ Ilâha Ill Allâh wa Ach'hadou Anna Mouhammadan Rassoûlou Llâh »

et dont le sens en français est : **« Je témoigne qu'il n'y a de vraie divinité sauf Dieu et que Mohammed est Son Messager »**

Dieu dit dans Le Coran (3 :19) : **« Certes la religion acceptée par Dieu , c'est l'Islam. »** Et dans un autre verset (3 :85) : **« Et quiconque désire une autre religion que l'Islam, ne sera pas agréé et il sera dans l'Au-delà, parmi les perdants. »**

Et dans un autre verset (5 :4§) : **« Et sur toi, Nous avons fait descendre le Livre avec la vérité pour confirmer le livre qui était avant lui et pour prévaloir sur lui. »**



Le Prophète Mohammed (paix et bénédiction sur lui) a dit : « Les fondements de l'Islam sont au nombre de cinq : l'attestation qu'il n'y a pas de vraie divinité sauf Dieu et que Mohammed est Son Messager, l'accomplissement de la prière, l'acquiescement de la *Zakât* (l'impôt sur les richesses au profit des pauvres et des nécessiteux) , le jeûne du mois de Ramadan et le Pèlerinage à la La Mecque.

La prononciation seule de la déclaration de Foi ne peut suffire pour vraiment être musulman , elle doit être sincère, avec connaissance de ce qu'elle implique, certitude dans le cœur , et amour pour ce qu'elle proclame. De plus, elle doit être confirmée par les actions enseignées dans le Coran et la Sunna du Prophète Mohammed .



Quel est la signification de la déclaration de Foi ? (*La Shahada*)

« Ach'hadou Allâ Ilâha Ill Allâh »

Il est primordial de comprendre que son sens est d'avoir la certitude qu'il est obligatoire de rejeter toute forme d'adoration attribuée à d'autres que Dieu, et d'avoir la certitude que Dieu est le seul qui doit être adoré, car c'est Lui Le Très Haut , Le Seul et Unique, Le Créateur, Le Seigneur, Le Maître de l'univers et du Jour du Jugement , c'est Lui qui donne la vie et c'est Lui qui donne la mort, l'être humain doit donc L'adorer exclusivement.

« Ach'hadou Anna Mouhammadan Rassoûlou Llâh »

C'est le témoignage avec connaissance et certitude que le Prophète Mohammed est le Messager de Dieu et qu'il est obligatoire et nécessaire de le suivre conformément à ce que Dieu Le Très Haut nous a ordonné, en nous référant au Coran et à la Sunna (tradition du Prophète).



Que signifie adorer Dieu ?

Adorer Dieu c'est Lui obéir dans les obligations et délaisser ce qu'Il nous a interdit. Il y a deux formes d'adoration : l'adoration par les convictions et l'adoration par les actes.

L'adoration par les actes : c'est tout ce qui concerne les réglementations sur le bon usage, le culte, le licite et l'illicite d'après les enseignements du Coran et de la Sunna.

L'adoration par les convictions : c'est de croire en Dieu, Ses Anges, Ses livres, Ses prophètes, le Jour du Jugement, et le Destin bon ou mauvais (les six piliers de la Foi). Cette

forme d'adoration est très importante car c'est dans le cœur que naissent les intentions et les actions.

Toutes les formes d'adoration dans la croyance, la compréhension, ou les œuvres extérieures de la religion qui ne sont pas conformes aux ordres de Dieu et aux enseignements du Prophète Mohammed ne sont pas acceptées.

Après la Shahada le nouveau musulman doit se laver complètement le corps pour se purifier des souillures de son époque d'impiété. Après cela il devra s'appliquer à apprendre et pratiquer ce que Dieu Le Très Haut a prescrit dans Le Coran et dans la Sunna du Prophète Mohammed (que la paix et la bénédiction soient sur lui). Dieu Le Très Haut dit dans Le Coran (2 :256) : **« Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement . Donc quiconque mécroit au Rebelle, tandis qu'il croit en Dieu, a saisi l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Dieu entend tout et est Omniscient. »**



Nous demandons au Très Haut de nous guider, d'ouvrir nos cœurs et nos esprits pour accepter la vérité tel qu'elle est.

Que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur le Prophète Mohammed sur sa famille et sur ses Compagnons.

Sourate El Fussilat. Verset (33)

« Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Dieu, fait bonne oeuvre et dit: "Je suis du nombre des Musulmans?" »

Sourate Yusuf. Verset(108)

« Dis: "Voici ma voie, j'appelle les gens à [la religion d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah! Et je ne suis point du nombre des associateurs. »

Sourate Al Imran. Verset : (104)(105)

« Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront. (105) Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtement. »